



Indemnité d'occupation a titre onereux

Par **MET**, le **27/05/2023** à **10:44**

Cela fait 7 ans que nous sommes en procédure et le divorce a enfin été prononcé. Mon ex continue d'utiliser le système et refuse la liquidation. Ai je la possibilité de demander le paiement de l'indemnité d'occupation a titre onereux avant la liquidation ? Je cherche un moyen d'accélérer la procédure.

Par **yapasdequoi**, le **27/05/2023** à **10:50**

Bonjour ? Merci ?

Le jugement divorce a-t-il attribué le logement à votre ex ? et si oui à titre gratuit ou onéreux ?

Sinon vous utiliserez

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006432422

La prescription est de 5 ans... ne tardez pas.